

Liège : un collectif de riverains s'oppose à la pose d'une clôture dans le bois des Oblats, parc de la Chartreuse

Aude Quinet - Publié le 27-05-21 à 18h18 - Mis à jour le 27-05-21 à 18h27

La clôture pose selon eux des problèmes pour la biodiversité du site.



© D.R.



Liège

La Ville de Liège a accordé récemment à un particulier, propriétaire d'une parcelle de terrain, un permis d'urbanisme pour la pose d'une « *clôture en treillis métallique (mailles rectangulaires) de deux mètres de hauteur* » autour de la zone privée dans le bois des Oblats. Depuis, ce sont plusieurs dizaines de piliers métallique qui y sont apparus, de quoi insurger le collectif de riverains du quartier de la Bonne Femme et des usagers du bois : *"Cette clôture vient couper en deux le parc et interdisant l'accès à certains sentiers de promenade préexistants qui font pourtant la joie, depuis des dizaines d'années, de nombreux usagers, riverains et promeneurs du principal espace vert de Liège, et en particulier de sa rive droite où de tels espaces sont rares"*. Plusieurs piquets ont déjà été arrachés et renversés, ou portent des inscriptions dictées par la colère de certains.

"De plus, les dimensions de la clôture et de la zone à clôturer, le choix des matériaux utilisés – bétons et métaux - ainsi que l'absence d'une étude publique d'incidence sur la biodiversité du site (que ce soit la faune, la flore, les sols et sous-sols ou encore l'intégration dans le paysage) nous inquiètent et nous semblent aller dans le sens contraire aux différents engagements et programmes de la Ville de Liège concernant les questions environnementales et écologiques."

Sécuriser le terrain

Publicité

Intermarché

**C'EST LA GARANTIE
D'UNE VIANDE DE QUALITÉ !**



Lors du Conseil Communal du 26 avril 2021, des questions orales ont été posées par les conseillers communaux François Schreuer (Vega) et Quentin le Bussy (Vert Ardent) à propos de cette clôture. L'échevine de l'Urbanisme Christine Defraigne a répondu qu'un échange de terrain (d'une surface de 569 m²) avec le propriétaire d'une large parcelle avait été opérée afin de mieux correspondre aux réalités du site actuelles, et de préserver justement le chemin du Casino, emprunté par les riverains. Par ailleurs, la Ville estime qu'il est tout à fait justifié qu'un propriétaire souhaite délimiter et sécuriser son terrain par la pose d'une clôture. Et de proposer une médiation dans le cadre de ce dossier.